

JOURNAL D'ILLE-et-VILAINE

Samedi 25 Juillet 1863

Etudes de Me **Gaultier**, notaire à Langon
et de Me Le Bricquair, avoué, rue saint
Michel, à Redon.

VENTE PAR LICITATION

Le mardi onze août prochain, à neuf heures du matin, en l'étude et par devant M[®] Gaultier, notaire à Langon, il sera procédé à la vente par adjudication, en un seul lot, de la nue-propiété des immeubles ci-après, pour y réunir l'usufruit au décès de **Anne Riaud, veuve Louis Geffray**, de Langon.

Cette vente est poursuivie à requête de **François Rivière, menuisier**, agissant tant en privé nom que pour autoriser **Philomène Geffray, son épouse**, demeurant et domiciliés au bourg de Langon, demandeurs, ayant pour avoué M[®] Le Bricquair, d'une part,

Contre :

1° Dame **Anne Geffray, épouse** assistée et autorisée du sieur **Jean Grammont**, et ce dernier en privé nom et pour autoriser ladite épouse, **marchands de parapluies** demeurant et domiciliés au bourg de Langon; 2° **Marie Geffray, majeure, célibataire, ménagère**, demeurant et domiciliée au bourg de Langon ; tous défendeurs, ayant pour avoué M[®] Guihaire, d'autre part.

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE, *Telle quelle est insérée dans le cahier des charges*

1° Une maison, située au bourg de Langon, **rue de Derrière-l'Eglise**, avec une quantité de jardin au levant, contenant un are soixante-sept centiares, joignant du levant un terrain de la commune, du midi avec sa cour, le chemin, du couchant le pré du **Courtiret** et du nord, avec son droit d'échelage, **Marguerite Siloret**, portés sous les numéros neuf cent trente-un et neuf cent trente deux du plan cadastral de ladite commune de Langon, section D;

2° Et une quantité de jardin, située dans **les jardins de la Vigne**, et au levant du jardin ci-dessus désigné, contenant un are dix centiares, joignant du levant le chemin, du midi le sieur **Pierre Leblet**, du couchant le précédent jardin et du nord le sieur **Jérôme Gicquel**, portée au plan

cadastral de la commune de Langon, section C. sous les numéros neuf cent trente-quatre, neuf cent trente-cinq et neuf cent trente-six.

Le tout sur la mise à prix de neuf cents francs, ci..... 900 fr.

La vente de ces immeubles a été autorisée par jugement du tribunal civil de Redon, en date du premier juillet mil huit cent soixante-trois, enregistré, qui a fixé la mise à prix.

Pour tous renseignements, s'adresser à M[®] Gaultier, notaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges, et à M[®] Le Bricquair, avoué poursuivant.

Redon, le vingt juillet mil huit cent soixante-trois.

L'Avoué poursuivant,
LE BRICQUIER.

En marge est écrit :

Enregistré à Redon, le vingt-un juillet mil huit cent soixante-trois, folio vingt-six, case six.

Reçu un franc, dix centimes pour 1er décime et dix centimes pour 2e décime.

(65—R) Signé : A. de Trémaudan.